

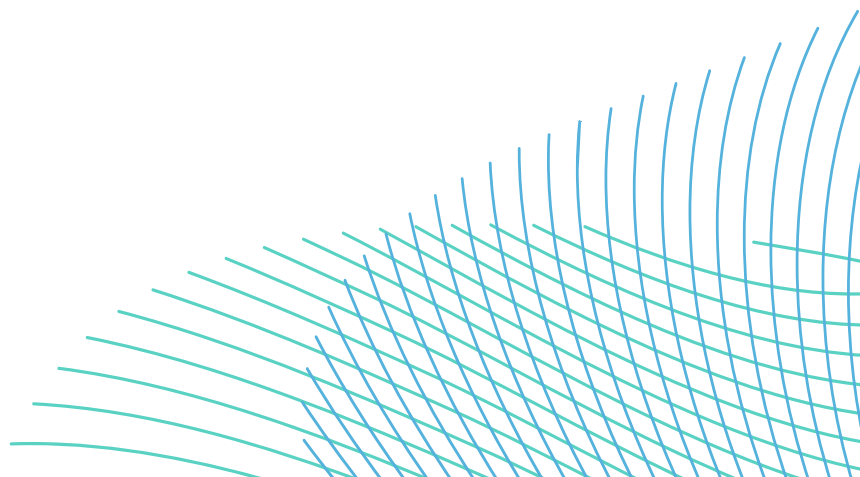


Projet agrivoltaïque De Montréal-du-Gers

**Compte-rendu du comité de projet
23 septembre 2024**

Mairie de Montréal-du-Gers

RWE Renouvelables France



Sommaire

- Informations générales 3
 - Caractéristiques de la réunion 3
 - Objectif de la réunion..... 4
- Synthèse des échanges..... 5
 - Questions soulevées pendant la réunion..... 5
 - Volet paysage 5
 - Volet environnemental..... 5
 - Volet retombées économiques..... 6
- Actions à suivre 6

Informations générales

Caractéristiques de la réunion

Les invitations pour participer à ce comité de projet ont été envoyées par Mohammed ZOUHIR, Chef de projets développement solaire au sein de RWE, le 1^{er} juillet 2024.

Le comité de projet s'est tenu lundi 23 septembre 2024 en mairie de Montréal-du-Gers entre 11h30 et 12h30.

Etaient présents :

- **Les représentants de la commune de Montréal-du-Gers**

- M. Gérard BEZERRA, Maire de Montréal-du-Gers, représentant de la commune de Montréal-du-Gers.
- M. Pierre BARBIAN, Directeur de l'urbanisme et de l'habitat, représentant de la communauté de commune de la Ténarèse.

Excusée

- Mme Claire LEBELLE, sous-directrice de la chambre d'agriculture du Gers

- **La société RWE**

- Mme. Françoise BAZALGETTE, Responsable développement Régional
francoise.bazalgette@rwe.com
- M. Mohammed ZOUHIR, Chef de projets développement solaire
mohammed.zouhir@rwe.com
- M. Damien CHANAL, Chargé de concertation
damien.chanal@rwe.com

Objectif de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie fait l'objet de la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'Article. R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « *Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.* »

Dans le cas du projet agrivoltaïque porté par RWE sur la commune de Montréal-du-Gers, les zones d'implantation potentielles relatives aux projets ont été déclarées en Zones d'Accélération des Energies Renouvelables par la commune, par une délibération du conseil municipal en date du 06/08/2024.

La société RWE Renouvelables France a décidé d'organiser ce comité afin de tenir informé les élus des avancées avant le dépôt du permis de construire.

Synthèse des échanges

Questions soulevées pendant la réunion

Monsieur BARBIAN, représentant de la Communauté de communes, aborde un certain nombre de points précis relatifs au projet. Le Maire de Montréal du Gers a réaffirmé son soutien au projet et n'a pas posé de questions à RWE durant la réunion.

Volet paysage

Monsieur BARBIAN évoque tout d'abord les questions relatives au paysage. Compte tenu d'une vue importante sur le projet depuis la route vers l'ouest de la zone d'implantation, il demande si la haie extérieure prévue peut être plus haute qu'envisagé, et si des photomontages seront effectués depuis des points de vue lointains. RWE indique en retour être très attentif à l'impact paysager du projet, notamment avec les proches habitations ainsi qu'en bordure des routes. Suite au retour des différents photomontages, il y'aura en effet la possibilité d'ajuster la hauteur des haies, ce point étant en cours de finalisation.

Volet environnemental

Monsieur BARBIAN demande pourquoi n'y a-t-il pas plus d'arbres prévus sur le site pour l'amélioration du bien-être des canards. En réponse, RWE indique être très attentif aux bosquets plantés pour l'amélioration du bien-être animal. L'implantation de plusieurs haies et d'arbres sont également prévus en ajout de ceux déjà existants sur la zone.

Monsieur BARBIAN aborde le sujet du parcours de réserve à l'ouest de l'exploitation et demande ce qu'il apporte à l'exploitante mis à part de l'argent supplémentaire et questionne donc la pertinence du point de vue agricole d'installer des panneaux photovoltaïques sur cette surface. RWE est attentif à la pertinence agricole de ses projets en agrivoltaïsme. Il est précisé que ce parcours permet l'ajout d'espaces pouvant être utilisés pour le paillage fourrage, utilisé pour les litières des canards, ou bien l'isolement des canards entre eux en cas de grippe aviaire, il permet aussi d'éviter une surcharge sur la parcours afin de garder la qualité de l'herbe.

Volet retombées économiques

Monsieur BARBIAN aborde le sujet des retombées économiques et du partage de la valeur et demande notamment si un financement participatif est envisagé par RWE dans le cadre de ce projet.

Il demande ainsi à RWE quels dispositifs peuvent être mis en place pour favoriser le partage de la valeur ajoutée créée par le projet. RWE indique que si plusieurs outils existent bel et bien, leur mise en œuvre dépend de l'économie du projet puisque ces mesures sont financées directement par RWE en fonction de la valeur dégagée. En l'espèce, le projet de Montréal du Gers ayant été nettement réduit par rapport aux ambitions initiales, pour respecter les demandes de l'administration, il ne générera sans doute pas la valeur nécessaire au déploiement de ces outils. RWE va étudier ce point, puis revenir vers la mairie et la Communauté de communes.

Monsieur BARBIAN demande s'il est possible qu'un volet autoconsommation puisse être envisagé dans le cadre du projet. En réponse, RWE indique que la possibilité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments de l'exploitante sera étudiée avec elle prochainement.

La réunion se conclut, les différentes remarques émises lors de ce comité de projet n'appellent pas de besoin de modification du projet ou de conséquences sur celui-ci.

Actions à suivre

Une permanence publique se tiendra le 16 octobre 2024 en Mairie de Montréal du Gers, en présence de l'équipe projet de RWE. Elle permettra aux habitants de la commune de prendre connaissance du projet et de poser leurs questions à l'équipe projet.

RWE publiera la présentation et le compte rendu du comité de projet sur le site internet du projet. Le dépôt du permis de construire est prévu en Novembre. RWE tiendra informés la Mairie de Montréal du Gers et la Communauté de communes de la Ténarèze.